



Agence mandatée pour récupérer les clefs, qui doit me rendre le dépôt de garantie ?

Par **olivierxavier**, le 12/11/2021 à 15:09

Bonjour,

Je louais une maison et versait les loyers directement au propriétaire, j'ai quitté ce logement début septembre et le propriétaire a mandaté une agence (Kerjean) pour récupérer les clefs et faire l'état des lieux.

L'état des lieux a été fait par l'agence, aucun dégât constaté (il a même été mentionné que la maison était en meilleur état qu'au départ), je leur ai restitué les clefs à mon départ début septembre.

Je n'ai toujours pas récupéré le dépôt de garantie et quand je le demande à l'agence ils me disent que je dois le demander directement au propriétaire. En gros qu'il ne peuvent pas m'aider. Est-ce vrai ?

Par **nihilscio**, le 12/11/2021 à 16:01

Bonjour,

Oui, c'est exact. Le dépôt de garantie a été versé au propriétaire, c'est au propriétaire de vous le restituer et c'est à lui qu'il vous faut le demander.